



Marseille le 21 novembre 2015

À Mesdames et Messieurs les conseillers métropolitains

Mesdames et Messieurs,

Vous avez été élus ou désignés pour représenter votre commune au Conseil métropolitain d'Aix-Marseille-Provence. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 vous aurez la responsabilité d'exercer les compétences que la loi attribue à ce nouveau territoire.

Les enjeux de cette réforme sont considérables pour améliorer les conditions de vie des habitants et la dynamique des entreprises d'un territoire qui ne manque pas d'atouts.

Le Comité Diocésain Économique et Social de Marseille et le Secrétariat Social de Marseille-CCR ont analysé de façon synthétique la situation actuelle d'Aix-Marseille-Provence. Ils estiment que les concurrences entre les communes et le morcellement de cet espace ne lui permettent pas de tirer tous les bénéfices de ses potentialités.

Sur un territoire de profondes inégalités, Aix-Marseille-Provence doit définir et mettre en oeuvre ses politiques dans le sens du bien commun, du partage des ressources et des compétences.

Nos deux instances vous proposent cette contribution soutenue par les archevêques d'Aix et Marseille qui, au-delà des catholiques auxquels elle s'adresse en priorité, peut utilement nourrir vos réflexions

Nous sommes à votre disposition pour en débattre.

Dans cette attente nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs, à l'assurance de notre sincère considération.

Pour le CDES Marseille

Jean-Claude Le Gall

Pour le Secrétariat Social-ccr

François de Bez